



Décision n° 117/2022
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame LACAVE Julie en tant qu'agent d'entretien du 22 au 27 février 2022,
- Madame VANDENABEELE Méline en tant qu'agent d'entretien du 24 au 25 février 2022,
- Monsieur LANDREAU Tom en tant qu'agent d'entretien du 25 février 2022,
- Monsieur TEXIER Julien en tant que surveillant de baignade le 23 février 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 24 au 25 février 2022,

Fait à Jonzac,
Le 22 FEV. 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU